

Régie de l'énergie

DOSSIER: R-3665-2008

DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: 22 octobre 2008

Pièces n°: C-6-8-GRAME

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement de Gazifère Inc.
et demande de modification de ses tarifs à compter du 1er janvier 2009
(R-3665-2008, phase 2)

Présentation du GRAME

R-3665-2008 (Phase 2)

Le 22 octobre 2008

Par **Nicole Moreau**

réalisé en collaboration avec

Mme Valentin Poch

Pièce C-6.8 GRAME

Plan de la présentation

1. Élimination des taux saisonniers
2. PGEÉ
3. Stratégie énergétique du Québec 2006-2015
et PGEÉ
4. Quote-part de l'Agence
5. Prévisions des ventes et nivellement de la
température
6. CASEP

Élimination des taux saisonniers

Le GRAME a par le passé favorisé la hausse de la composante variable, soit la molécule, afin de transmettre un signal de prix incitant à une réduction de la consommation d'énergie, via des mesures comportementales ou d'efficacité énergétique

Gazifère mentionnait vouloir augmenter toutes les composantes de ses tarifs liées à la Distribution, incluant l'obligation mensuelle minimale

La stratégie de *Gazifère* consistant à maintenir le même niveau des coûts fixes en 2008 qu'en 2007 répond à la préoccupation du GRAME.

PGEÉ Programme thermostat programmable

Le GRAME était préoccupé par le retrait des volets

- ♦ *Achat/lors de l'achat d'un générateur d'air chaud*
- ♦ *Location/marché de la nouvelle construction et*
- ♦ *Thermostat gratuit à l'achat d'un générateur d'air chaud*

Cependant *Gazifère* mentionne ne pas voir abandonnés les éléments promotionnels de ces programmes.

Gazifère précise notamment qu'une remise additionnelle de 40 \$ est offerte à l'achat d'un thermostat programmable lors de l'achat d'un générateur d'air chaud certifié Energy Star

Ces éléments répondent aux préoccupations du GRAME.

Ajustement des niveaux d'aide financière pour les

Thermostats programmables à 44 \$ (au lieu de 40 \$),

Le GRAME est en faveur de cet ajustement

Programme de panneaux réflecteurs

Abandonner temporairement un programme alors qu'il est probable qu'il soit réintroduit par la suite n'est pas une solution commercialement souhaitable.

Le GRAME appuie la proposition de Gazifère de

- conserver ce programme et de planifier son évaluation en 2010,
- modifier le critère d'admissibilité : construit avant 1970.

Programmes transférés à l'Agence (AEÉ)

Gazifère se dit favorable à conclure une entente de collaboration avec l'AEÉ pour la gestion de ces programmes. Une ébauche d'entente a été transmise par l'AEÉ à cet égard.

Le GRAME est favorable à la poursuite des activités de gestion par *Gazifère* pour ces trois programmes puisqu'il a l'expérience et les qualifications requises pour les administrer efficacement à moindre coût.

PGEÉ **Marché affaires Appui aux initiatives** **Optimisation énergétique des bâtiments**

Le GRAME est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de rénover uniquement par l'utilisation de nouveaux matériaux. Par exemple par l'achat de portes et fenêtres Energy Star.

- Mais qu'il est également possible d'encourager des mesures qui vont réduire les pertes de chaleur résultant de fuites d'air, comme des mesures visant à sceller les fenêtres et les portes ou à les reconditionner et ce sans les remplacer.
- Dans un contexte de développement durable et d'effort visant la réduction des déchets, la décision d'opter pour le reconditionnement des fenêtres et des portes patios, à l'instar du remplacement pour des neuves, doit s'imposer.

Le GRAME suggère fortement à *Gazifère* de promouvoir ce genre de mesures via notamment son programme appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments, qui s'adresse par ailleurs la clientèle commerciale et institutionnelle. La clientèle institutionnelle aurait particulièrement avantage à tirer profit de telles mesures.

Un projet pilote pourrait être mené via la clientèle institutionnelle afin de comparer les coûts d'un projet de reconditionnement et compartimentation avec les économies d'énergie. Donc, établir un ratio coût-bénéfice et économies d'énergie

Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 et PGEÉ

Prévisions du PGEÉ 2009 : 558 309 de mètres cubes (m³) économisés

Cibles en EÉ selon Gazifère : ^[1] RDDR GRAME, Pièce GI-25, doc.1, réponse 2.1

Années	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Gazifère m ³	1 018 291	603 688	558 309
Agence m ³	80 486	175 120	175 120
Total m ³	1 098 777	778 808	733 429

Référence: GI-25, doc.1, R 2.3 Ces chiffres sont sur l'année financière de l'AEÉ, étant donné que Gazifère est sur l'année civile et que l'information demandée chevauchait deux années.

Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 et PGEE

Cibles calculées selon la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015

Cible déterminée par Gazifère : 1,1 Mm³.

Cibles calculées selon le volume de vente normalisé (VVN)

Selon calculs de Gazifère en 2005

Gazifère: VVN en 2005, excluant VVN industrielle de 29 Mm³: 118 Mm³

Gaz Métro: VVN en 2005: 5,310 Mm³

Résultats: 118 Mm³ / 5420 = 2,17 % du volume distribué au Québec.

Selon calculs du GRAME en 2005

Gazifère: VVN en 2005, incluant VVN industrielle de 29 Mm³: 147 Mm³

Gaz Métro: VVN en 2005: 5,457 Mm³

Résultats: 147 Mm³ / 5420 = 2,7% du volume distribué au Québec.

Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 et PGEE

Cibles calculées selon la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015

♦ Cible déterminée par Gazifère : 1,1 Mm³.

Cibles calculées selon volume de vente : incluant /programmes de l'AEÉ

Cibles calculées par Gazifère

- 2,17 %: Soit 759 500 m³ / an d'ici 2015 et 7,59 Mm³ sur dix ans

Cibles calculées par le GRAME

- 2,7%: Soit 945 000 m³ / an d'ici 2015 et 9,45 Mm³ sur dix ans

Référence: GI-25, doc 1, R 2.3 Ces chiffres sont sur l'année financière de l'AEÉ, étant donné que Gazifère est sur l'année civile et que l'information demandée chevauchait deux années.

Années	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Gazifère m ³	1 618 291	603 688	558 309
Agence m ³	80 486	173 120	173 120
Total m ³	1 698 777	778 808	733 429

Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 et prévisions en efficacité énergétique du PGEE

GAZIFLRE INC. PROJECTIONS ET RÉALISATIONS DU PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE CAUSE TARIFAIRE 2007

No	Ligne	Description	Réel (m ²)		% de réalisation réel vs prévu 3 = 1 / 2	
			1	2		
	1	Au 30 septembre 2002	501,634	936,748	54%	
	2	Au 30 septembre 2003	428,898	535,776	80%	
	3	Au 30 septembre 2004	346,455	464,475	75%	
	4	Au 31 décembre 2005	(1)	944,729	1,357,490	70%
	5	Au 31 décembre 2006	528,126	1,122,283	47%	

Référence : R-3621-2007, GE-8, doc. 4

R-3665-2008 Présentation du GRAME

11

Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 et PGEE

Recherche de solutions

- Investissements, augmentation budget du PGEE
- Revoir les objectifs du PGEE à la hausse
- Nouveaux programmes
- Le recommissioning, ou la rénovation générant des économies d'énergie
- La compartimentation et le reconditionnement des fenêtres : faibles coûts et économie d'énergie
- Projet pilote sur la compartimentation qui évaluera les bénéfices de ces mesures séparément des autres options disponibles

R-3665-2008 Présentation du GRAME

12

Quote-part payable à l'Agence

Le GRAME est préoccupé par la facture totale de 70 811\$ provenant de l'AEÉ qui couvre la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008.

Selon la proposition de Gazifère, elle ne sera disposée que dans le cadre de la cause tarifaire 2010 et portera intérêt dans un compte différé-PGEE

À ce montant s'ajoute la quote-part payable à l'Agence pour la période du 1er mars 2008 au 28 février 2009, qui sera également « ...liquidé et récupéré dans les tarifs de Gazifère seulement dans le cadre de la cause tarifaire 2010 »[

Cette manière de procéder ne répond pas au principe d'équité intergénérationnelle puisque ce montant devrait être payable en 2009, par la clientèle de *Gazifère* en 2009, et non reporté et récupéré dans les tarifs de *Gazifère* en 2010.

Quote-part payable à l'Agence

Concernant ce compte de frais différé – PGEE (quote-part AEÉ) pour 2008, 2009 et 2010, précisons qu'il inclura les frais de rémunération lorsqu'il sera disposé en 2010 selon la proposition de *Gazifère*

Puisque les budgets du PGEE pour 2009 ont été réduits suite au transfert des trois programmes à l'Agence, faisant en sorte que le budget global pour 2009 est de 41% inférieur à celui de 2008, nous sommes d'avis que *Gazifère* devrait dès 2009 disposer de la quote-part payable à l'Agence au montant de 70 811\$ et couvrant la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008 et ce, dès 2009.

Le GRAME souhaite que ne soit pas inclus au compte de frais différé – PGEE, la quote-part AEÉ qui couvre la période la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008 .

Quote-part payable à l'Agence

Le GRAME est d'avis qu'il n'est pas dans l'intérêt de la clientèle de Gazifère de payer des frais d'intérêt année après année sur ce compte.

En effet, cette manière de procéder impute d'une manière systématique des frais connus antérieurs à une année ultérieure, plus intérêts.

Le GRAME est d'avis que la quote-part ne constitue pas un montant de nature exceptionnelle justifiant une exception et justifiant son report.

Méthodes de prévision des ventes et de nivellement de la température

Puisque la proposition de Gazifère permet de réduire le report de paiement dans le futur et correspond donc au principe d'équité intergénérationnelle.

Puisqu'advenant une modification du scénario et d'une hausse des température, il sera possible d'ajuster cette proposition

♦ Le GRAME est en faveur

- de la proposition de Gazifère
- de la suggestion de la Régie : amortissement du solde au 31 décembre 2007, sur 5 ans et dès 2009, de façon linéaire afin d'assurer la disposition du solde du compte après 5 ans.

CASEP

Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes

Variables influençant la décision de conversion vers le gaz naturel

- Position concurrentielle
- Coût de la conversion :
 - Investissement de l'ordre de 12 000\$, amorti sur une 15/30 ans à un taux d'intérêts de 4,0%,
 - Coûts annuels additionnels de la conversion : 1 090,40\$.]
- Disponibilité et accès à du financement
- Investissement initial
- Effort promotionnel et visibilité

CASEP

Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes

Le GRAME favorise l'adoption de deux options, soit :

- (1) la création d'un compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes et
- (2) la réalisation d'activités promotionnelles, comme le fait déjà *Gazifère*.

Le GRAME demande à la Régie de statuer en faveur de la création d'un compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes.

Dans le cas contraire, le GRAME demande à la Régie un suivi des progrès réalisés en substitution à être déposé au prochain dossier, tant au niveau résidentiel que commercial et industriel afin de s'assurer de la continuité des taux de conversion observés.